



PRÉVENTION INCENDIE

PAR JOEL PERRON, DIRECTEUR INCENDIE/PRÉVENTIONNISTE

Retour sur les statistiques 2015

Le mois passé, je vous ai présenté les statistiques pour l'année 2015. Comme vous avez pu remarquer, nous avons une augmentation des appels pour fausse alarme.

C'est quoi une fausse alarme

Selon la réglementation établie à Saint-Félix-de-Kingsey (règlement n° 514-1, article 2) une fausse alarme s'entend de la mise en marche d'une alarme de sécurité pour laquelle il n'existe aucune preuve qu'un incendie, une entrée non autorisée ou qu'une infraction criminelle ait été tentée ou ait eu lieu dans, sur ou à l'égard d'un bâtiment ou tout lieu et comprend notamment :

- a) Le déclenchement d'un système d'alarme de sécurité pendant son installation ou sa mise à l'essai;
- b) Le déclenchement d'un système d'alarme de sécurité par un équipement défaillant ou inadéquat;
- c) Le déclenchement d'un système d'alarme de sécurité par des conditions atmosphériques, des vibrations ou une panne de courant;
- d) Le déclenchement par erreur, sans nécessité ou par négligence d'un système d'alarme de sécurité par l'utilisateur;
- e) Le déclenchement d'un système d'alarme, suite à des travaux de réparation ou de construction, notamment, mais non limitativement procédés de moulage, soudage ou poussière.

Lorsqu'une alarme se déclenche, une procédure est déployée automatiquement afin de répondre aux exigences imposées par le schéma de couverture de risque en incendie entraînant la sortie de votre Service incendie et des appels à l'entraide des Services incendie environnants, en fonction du risque encouru concernant l'immeuble (faible, moyen ou élevé). Aussi, lorsque l'alarme est non fondée (fausse alarme), les frais liés à cette procédure peuvent donc être très onéreux.

Maintenant, voici des conseils pour réduire les fausses alarmes incendie dans notre municipalité.

90 secondes pour réagir! La majorité des systèmes d'alarme incendie disposent d'une fonction de délai qui, lorsqu'activée, permet à une alerte de retentir jusqu'à **90 secondes** avant la transmission du signal d'alarme à un centre de télésurveillance. Demandez à votre installateur de s'assurer qu'elle est activée.

Avant d'annuler l'alarme :

- 1 - Vérifiez pour quelle raison elle s'est déclenchée : incendie réel, manipulation erronée, fumée légère, etc.
- 2 - Considérez toute alarme comme fondée jusqu'à preuve du contraire.



PRÉVENTION INCENDIE

PAR JOEL PERRON, DIRECTEUR INCENDIE/PRÉVENTIONNISTE

- 3 - Si vous êtes en présence de fumée ou d'un feu, évacuez les occupants jusqu'au point de rassemblement, puis faites le 9-1-1.
- 4 - Ne retournez pas à l'intérieur sans la permission des pompiers.

Si vous êtes certain que l'alarme est **non fondée**, vous disposez de **90 secondes** pour composer votre code d'accès afin d'annuler l'alarme et d'éviter sa transmission au centre de télésurveillance.

Si votre système ne dispose pas de la fonction d'annulation, attendez une minute après le début de l'alarme que la ligne téléphonique se libère, puis appelez votre centre de télésurveillance.

PROPRIÉTAIRES

Conseils pour éviter les alarmes non fondées :

- ✓ Faites installer les détecteurs de fumée du système d'alarme loin des sources de fumée ou de vapeur d'eau : cuisine, pièce avec foyer, salle de bain ou atelier.
- ✓ Optez pour des détecteurs photoélectriques : ils sont moins sensibles à la fumée légère et à la vapeur, responsables de plusieurs alarmes non fondées.
- ✓ Bien que l'activation de la fonction de délai soit facultative, il est fortement recommandé de la faire activer à l'intérieur d'une propriété privée. Renseignez-vous auprès de votre centre de télésurveillance ou du spécialiste qui en fait l'entretien.
- ✓ Il est fortement déconseillé de la faire activer dans les bâtiments destinés à héberger des personnes dont la capacité d'évacuation est limitée, dont les résidences privées pour aînés.

Utilisation du système d'alarme incendie

- ✓ Apprenez comment fonctionne votre système d'alarme et montrez-le aux occupants de votre demeure.
- ✓ Assurez-vous que le numéro de téléphone de votre centre de télésurveillance est inscrit sur ou près du clavier de commande du système.
- ✓ Renseignez-vous auprès de votre municipalité sur la réglementation concernant l'installation et le fonctionnement des systèmes d'alarme incendie.

Entretien du système

- ✓ Faites remplacer les détecteurs de fumée tous les 10 ans.
- ✓ Procédez à des essais deux fois par année pour assurer leur bon fonctionnement.
- ✓ Nettoyez fréquemment l'extérieur des détecteurs de fumée à l'aide d'un aspirateur. N'ouvrez pas le boîtier. Communiquez avec votre centre de télésurveillance si le système se déclenche.



PRÉVENTION INCENDIE

PAR JOEL PERRON, DIRECTEUR INCENDIE/PRÉVENTIONNISTE

- ✓ Prévenez votre centre de télésurveillance à la suite d'une panne électrique ou téléphonique. Testez ensuite votre système.
- ✓ Inspectez les piles de votre système d'alarme et assurez-vous que leurs bornes ne sont pas corrodées. S'il y a corrosion ou fuite de liquide, faites-les vérifier par un spécialiste.

Respect des normes

- ✓ Assurez-vous que votre système d'alarme relié à un centre de télésurveillance répond aux normes en vigueur.

ENTREPRENEURS DE LA CONSTRUCTION OU DE LA RÉNOVATION

Conseils lors des travaux dans les bâtiments résidentiels

- ✓ Informez-vous auprès du propriétaire sur la manière de désactiver et de réactiver le système d'alarme incendie relié à un centre de télésurveillance.
- ✓ Demandez au propriétaire, avant de commencer les travaux, d'aviser son centre de télésurveillance au début et à la fin des travaux.
- ✓ Localisez les fils du système d'alarme, les détecteurs de fumée et de chaleur ainsi que les gicleurs afin de ne pas les endommager.
- ✓ Recouvrez chaque détecteur de fumée d'un couvercle rigide et étanche.
- ✓ Passez délicatement l'aspirateur autour et sur les couvercles rigides avant de les enlever ainsi qu' autour et sur les détecteurs à la fin de chaque journée de travail et à la fin des travaux.
- ✓ Aérez la pièce pendant les travaux.
- ✓ Plus de 10 % des alarmes incendie non fondées sont occasionnées par des travaux de construction ou de rénovation.

Précautions

- ✓ Agissez avec précaution lorsque vous utilisez des outils qui provoquent de la fumée, soulèvent de la poussière ou dégagent de la vapeur à proximité des détecteurs de fumée, comme un pistolet chauffant, une torche à l'acétylène ou une sableuse.
- ✓ Soyez consciencieux quand vous percez un mur, un plafond ou un plancher, car vous pourriez couper un fil du système d'alarme.